

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10/10/2018

Présents : Claude MERCIER, Joel VUAILLAT, Benjamin SEVESSAND, Marie-Anne LE METAYER, Jean-Yves COMBY, Jacques Hervé RIFFAUD, Régine PONCET, Michelle PLOCKI, Dominique GRENARD (arrivé à 19h36)

Absent : Julien CARNOT (Pouvoir à M-A LE METAYER).

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND.

### **POINT N°1 : APPROBATION CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2018 ET DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 24/09/2018.**

Le Compte Rendu du conseil municipal 04/09/2018 est adopté à l'unanimité des présents (9 pour).

Modification du CR du CM extraordinaire : il est décidé de modifier : « elles seraient prêtst à payer beaucoup plus cher » par « certaines d'entre elles seraient prêts à payer plus cher »

Il est décidé d'ajouter en fin de CR sur le sujet de la Borne au lion : « Un conseiller municipal fait remarquer que la fonte naturelle est prévisible selon des relevé fournis par météo France. »

Le Compte Rendu du 24/09/2018 est adopté à l'unanimité des présents (9 pour).

### **POINT N°2 TELESKI : CREATION D'UN POSTE DE PERCHMAN :**

Pour la gestion du télési , la commune doit créer un poste de perchman. Une délibération est prise pour créer un poste d'agent technique échelle C1 1<sup>er</sup> échelon et autoriser le maire à signer un contrat à durée déterminée avec l'agent retenu.

Nous avons eu 3 candidatures suite à notre appel à postuler.

Claude MERCIER recevra les 3 candidats et procédera la sélection..

*Arrivée de Dominique GRENARD à 19h36*

### **TARIF DES REMONTEES MECANIQUES :**

Il est décidé à l'unanimité de conserver les tarifs de la saison 2017/2018 le contrat de mise à disposition du terminal de paiement bancaire à été renouvelé pour 4 ans

### **POINT N°3 DENEIGEMENT : CONVENTIONS ET TARIFS AVEC LES PRESTATAIRES :**

Suite à la réunion publique de Lundi 8 Octobre à laquelle étaient présents 36 de nos concitoyens, il semble que nos administrés soient rassurés.

Il est décidé de « conventionner » avec certains citoyens la contre partie de stockage de neige sur leur parcelle contre service de déneigement d'une place de parking ou tronçon de route, ou simplement une autorisation de stockage.

L'ETARF Balandras nous a fait une proposition de l'heure de déneigement à 85€ HT avec TVA à 10%

Le conseil adopte à l'unanimité le tarif de proposé, par l'ETARF Balandras.

AD Meca nous fait une proposition de l'heure de déneigement à 80€ HT avec une TVA à 20%

Le conseil adopte à l'unanimité le tarif de proposé, par AD Meca.

La SARL LA SCIE COUPE nous fait une proposition d'évacuation des tas de neige à l'aide du manitou à 80€ HT de l'heure avec une TVA à 20%

Le conseil adopte à l'unanimité le tarif de proposé, par SARL LA SCIE COUPE.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir la redevance de déneigement pour les hébergeurs et prestataires.

Après vote, il est décidé que ce montant sera de 80€ (7voix pour)

Délibération est prise pour accepter ces tarifs et autoriser le maire à signer des conventions avec ces trois prestataires qui assureront le déneigement de certaines voies départementales et/ou communales. L'employé communal se concentrera sur certaines des voies ainsi que sur les parkings communaux.

#### CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT (DENEIGEMENT MANUEL)

Il est décidé de créer un poste pour le déneigement manuel sur la commune. Une délibération est prise pour créer un poste d'agent technique Echelle C1 1<sup>er</sup> échelon et autoriser le maire à signer un CDD avec l'agent retenu.

#### **POINT N°4 SUBVENTION A LA COMPAGNIE DES CHERCHEURS D'AIR ET DM N°01/2018 :**

La Compagnie des Chercheurs d'Air a sollicité auprès de la commune une subvention pour son activité au cours de l'été 2018. Délibération est prise, à l'unanimité, pour accorder une subvention de cinq cents euros (500,00 €). Il convient de prendre une DM pour permettre le mandatement de cette subvention.

#### Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Le maire informe le conseil que la somme prélevée quant au FPIC est de 3 257,00 €. Considérant que lors du vote du BP 2018, la somme de 3 000,00 € avait été budgétée, il convient de voter une Décision Modificative afin de permettre le mandatement de la somme sollicitée.

D.M. n° 01/2018 votée à l'unanimité comme suit :

|   |            |
|---|------------|
| Art 6574 « subventions de droit privé » | + 100,00 € |
| Art 739223 « reversement FPIC »         | + 300,00 € |

**POINT N° 5 DEMANDES DE LOGEMENTS :**

La commune a reçu une demande de Sandrine GIROD pour un studio au relais des Skieurs, pour exercer une activité de médecine chinoise.

La commune préfère garder ses studios pour le logement, Le CM s'oppose à cette demande et va l'accompagner dans sa recherche.

La commune a reçu une demande de James BRESSY qui recherche un logement sur la commune de la PESSE.

La mairie décide de lui proposer un studio au relais des skieurs, et autorise le maire à signer avec le locataire un bail de type précaire.

**POINT N°6 DEMANDE D'EXONERATION DE CHARGES LOCATIVES :**

Un locataire du relais des skieurs nous demande une exonération de charges locatives d'un montant de 1 146,57 € correspondant à 7 mois de charges. (EDF, entretien locaux, Ordures Ménagères, ...)

Le conseil décide de ne pas donner un avis favorable à cette demande, mais néanmoins propose un échéancier à établir avec le trésorier. Mr le maire fera une réponse à cette demande

**POINT N°7 PROPOSITIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HJSC CONCERNANT LES ABORDS DU RELAIS SANTE :**

La Communauté de Commune a fait faire un devis pour l'aménagement des abords du relais santé s'élevant à 29 631€ TTC.

La ComCom propose de financer les travaux et de rétrocéder cette voirie à la commune une fois ces travaux terminés afin que cette dernière en assure l'entretien.

Le conseil considère qu'il y a besoin de clarifier les limites entre voirie et parkings et sur d'autres points, afin de déterminer ce qui pourrait être rétrocéder De plus la période n'est pas du tout favorable à l'exécution de ces travaux ce qui laisse le temps à la réflexion et au travail d'approfondissement de ce dossier.

**POINT N°8 COMMISSION ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES : BATIMENT RELAIS DES SKIEURS**

Une question à été posée à la commission pour connaître quelle pouvait être la destination des appartements du bâtiment du relais des skieurs. La position de ce groupe est de privilégier le logement de longue durée, le logement pour des saisonniers et le principe de la colocation, notamment auprès du jeune public.

Le groupe insiste sur le fait que la commune a besoin de logements et fait la remarque que ce n'est pas forcément du ressort de la commune de gérer ces logements.

La programmiste nous informe que l'étape suivante est la rédaction de dossier de consultation de maîtrise d'œuvre.

Une réunion le 16 octobre est prévue à la ComCom avec la programmiste, la Mairie, La ComCom pour voir comment faire avancer ce dossier

### **POINT N°9 ENTRETIEN BORNES INCENDIE SUITE RAPPORT EMIS PAR LE SDIS DU JURA**

La commune a reçu un rapport sur l'état de nos bornes à incendie, problème d'accès, pas de numéros d'identifications, de bouchons d'obturation.

La commune a la charge de l'entretien, et va se pencher sur le sujet afin de lever ces anomalies.

### **POINT N°10 RACHAT DE FIOUL A L'UNION SPORTIVE ET CULTURELLE**

L'USC a un excédent de 375l fioul suite à Azimut, la commune se propose de racheter ce fioul au prix de 0,97€/l. (au vu de la facture)

Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Commémoration du 11 Novembre, le vin d'honneur se fera au restaurant « Chez Burdet »
- Concernant les travaux de rénovation de la terrasse de la copropriété la situation n'a pas évolué, à ce jour la somme n'est pas totalement réunie, une procédure de recouvrement est lancée, mais vu les sommes en souffrances il est impossible de lancer les travaux de réfection.
- Diagnostiques de bâtiments communaux, après analyse des propositions- le devis de la société Agenda 39 va être validé pour le diagnostic du bâtiment Mairie/école pour un montant de 1 396,67HT.
- La commune doit se prononcer sur le possible enfouissement de réseau électrique au Berbois, La question : Est-ce que la commune insiste pour que ce secteur soit enfoui un jour sachant que des travaux en aériens seront fait sous financement privé, et qu'il serait souhaitable de profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement compte tenu de la valeur environnementale et paysagère du lieu.
- Empiètement de particuliers sur le domaine public, la mairie va être vigilante sur ce point et notamment sur le respect des emprises de chaussée par la pose de clôtures.
- Marie-Anne se questionne sur l'intérêt de la mise en place d'un service d'assistance informatique afin d'aider les personnes en difficultés face aux démarches administratives dématérialisées, existe-t-il des organismes ? Faudrait-il mettre en place une permanence ? Trouver des personnes ressources ?

### **COURRIERS :**

- Courrier de Mme Régine ROCHET nous annonce sa dédite pour fin Novembre
- Lundi 15 Octobre aura lieu Commission intercommunale du domaine nordique des Hautes Combes
- Lecture de divers courriers d'invitation.
- Le Sidec propose un groupement d'achat d'énergie Electricité/Gaz, réponse avant le 30 Octobre.

Fin du conseil municipal à 00h10  
2018

Prochain CM le Mardi 6 Novembre

NON APPROUVE